

3.10 Le budget minimum des enfants et sa couverture par les transferts sociaux

À retenir:

- Le budget minimum direct des enfants augmente tendanciellement avec leur âge et varie de 332 EUR à 744 EUR par mois;
- Les budgets de référence des couples avec enfants vont de 3 608 EUR par mois pour un couple avec un enfant de 0-6 ans jusqu'à 5 186 EUR pour un couple avec trois enfants;
- Les aides directes en faveur des enfants se composent de l'allocation familiale, de l'allocation de rentrée et de l'allocation de naissance;
- Pendant la petite enfance, les allocations directes couvrent de manière très généreuse les besoins minimums, avec même une couverture de 100% pour un enfant de 6 mois;
- Entre 8 et 14 ans, les allocations directes couvrent encore presque $\frac{3}{4}$ du budget direct;
- La couverture par les allocations directes des budgets de référence des adolescents plus âgés n'est plus que de 46%;
- Le REVIS, combiné à tous les transferts sociaux éligibles, permet aux ménages avec enfants d'entièrement subvenir à leurs besoins de base tels qu'ils découlent des budgets de référence;
- Pour le salaire social minimum non qualifié, sans l'allocation d'inclusion du REVIS, le constat précédent est moins vrai.

3.10.1 Introduction: Appréhender les besoins de l'enfant

Ce chapitre présente les besoins minimums des enfants de 0 à 18 ans et la manière dont ils sont couverts par les transferts sociaux en direction des familles. L'analyse se base sur les budgets de référence, calculés par le STATEC depuis 2014 pour déterminer un seuil pour une participation sociale adéquate²⁵.

La problématique du coût de l'enfant est un aspect central dans l'analyse des politiques familiales et sociales. Or, ce coût de l'enfant n'est pas évident à cerner. Cela tient avant tout au fait qu'il n'existe pas de définition universelle du coût de l'enfant, ni de la meilleure manière de le mesurer [Lechene, 1993; Accardo, 2007; Martin, 2015]²⁶. Accardo [2014, cité dans HCF 2015] recense trois définitions différentes du coût de l'enfant dont découlent trois méthodes pour l'appréhender²⁷.

²⁵ Cette étude a été effectuée suite à une demande de la part du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. L'étude répond à la demande formulée dans l'accord de coalition 2018-2023 de mener une étude sur "le compte et le coût de l'enfant", "qui permettra d'établir une image fiable sur les transferts existants au profit des enfants selon les différentes catégories d'âge et les coûts effectifs à supporter par les familles ayant des enfants à charge", Accord de coalition 2018-2023, p. 45: <https://gouvernement.lu/fr/publications/accord-coalition/2018-2023.html>

²⁶ Lechene, V. [1993]. Une revue de la littérature sur les échelles d'équivalence. *Économie & Prévision*, 110(4), 169-182; Accardo, J. [2007]. Du bon usage des échelles d'équivalence. *Informations Sociales*, n° 137(1), 36-45; Hotte, R., & Martin, H. [2015]. Mesurer le coût de l'enfant: deux approches à partir des enquêtes Budget de famille.

²⁷ Haut Conseil de la Famille. [2015]. Le "coût de l'enfant": Rapport et propositions adoptés par consensus par le Haut Conseil de la Famille lors de sa séance.

Une première définition est que le coût de l'enfant équivaut à ce que les parents dépensent pour lui. On l'appelle encore le coût empirique des enfants. Le coût empirique est généralement analysé à l'aide des enquêtes sur les dépenses constatées, c'est-à-dire les enquêtes sur les budgets des ménages. La deuxième définition du coût de l'enfant se réfère à ce qu'il faudrait donner aux parents pour maintenir leur niveau de vie avant d'avoir des enfants. Cette définition est généralement utilisée par les économistes. Le ménage est considéré en termes d'unités de consommation. L'on suppose que plus un ménage est grand, plus il peut faire des économies d'échelle. C'est pourquoi on attribue des poids différents au premier adulte, au deuxième adulte et aux enfants d'un ménage. Ici, le coût des enfants est défini comme "le supplément de revenu nécessaire pour avoir le même revenu disponible par unité de consommation avec et sans enfants" [Favrat et al. 2015]²⁸. Enfin, la troisième définition part des besoins concrets des enfants. Cette approche est dite "normative", car elle consiste à définir a priori un panier de biens et de services qui couvre les besoins indispensables des enfants. Cette démarche aboutit à un budget minimum mensuel chiffré. Le STATEC mène ce genre de travaux depuis 2014 à travers les budgets de référence [→ Encadré 1].

L'approche normative sert de base pour les analyses de ce chapitre. Il se concentre dès lors sur les coûts directs monétaires supportés par les familles avec enfants²⁹. L'analyse est structurée en trois temps. Tout d'abord, elle présente les "budgets directs" des enfants ainsi que le budget total pour différents types de ménage avec enfants. Ensuite, le chapitre compare ces budgets avec les transferts directs destinés aux familles, c'est-à-dire les allocations familiales. Une dernière partie du chapitre confronte le budget de référence des ménages avec enfants à une plus grande palette de transferts sociaux pour analyser dans quelle mesure le revenu d'inclusion sociale (REVIS), le salaire social minimum (SSM) ainsi que les différentes aides en direction des familles couvrent les besoins minimums des ménages avec enfants.

²⁸ Favrat, A., Marc, C., & Pucci, M. (2015). Les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles: Quelle compensation du coût des enfants? *Économie et Statistique*, 2015(478-480), 5-34.

²⁹ Le fait d'avoir des enfants entraîne également des coûts indirects pour les parents, tels que les interruptions de carrière, le temps dédié à l'éducation de l'enfant, etc. Ces coûts indirects ne sont pas pris en considération ici.

Encadré 1 **Qu'est-ce que le budget de référence et comment sont calculés les budgets directs des enfants?**

Le budget de référence est un ensemble chiffré de paniers de biens et de services qui représentent un minimum pour vivre de manière décente au Luxembourg. Il prend en compte les besoins minimums de tous les aspects de la vie [alimentation, hygiène, santé, repos, logement, loisirs, éducation, vêtements, besoins de l'enfance]. Le budget est établi pour différents types de ménages hypothétiques qui présentent un certain nombre de caractéristiques, par exemple le fait que tous les membres du ménage sont en bonne santé et n'ont pas de besoins médicaux spécifiques. De même, le budget de référence prend comme hypothèse que les ménages sont des locataires sur le marché privé et dont le loyer est un loyer en cours [c'est-à-dire qu'ils ne sont pas à la recherche d'un logement nouveau]. Les prix utilisés pour chiffrer les paniers sont des prix du marché et représentent un prix minimum. Les budgets sont mis à jour à l'aide de l'indice des prix à la consommation. Le STATEC développe des budgets minimums pour vivre adéquatement au Luxembourg depuis 2014 et les publie depuis 2016.

Le budget des enfants est calculé sur base d'"enfants types" présentant des caractéristiques précises et qui reflètent des moments clés du développement de l'enfant: enfant de 6 mois, enfant de 18 mois, enfant de 3 ans, enfant de 5 ans [la petite enfance et cycle 1 de l'enseignement fondamental], garçon de 8 ans, fille de 12 ans [école primaire et entrée dans l'enseignement secondaire], garçon de 15 ans, fille de 17 ans [l'adolescence]. Pour les enfants en bas âge, le budget de référence ne fait pas de distinction entre les genres, car il a peu d'influence sur leurs besoins, pour les enfants plus âgés, la différence doit être faite, car les besoins peuvent varier d'un sexe à l'autre [par exemple, les produits hygiéniques].

Tous les budgets ont été calculés avec les prix de juillet 2022 et tiennent donc compte de l'inflation.

3.10.2 Le budget minimum des enfants et des familles avec enfants

3.10.2.1 Le budget direct des enfants

Le budget direct des enfants englobe tous les biens, produits et services du budget de référence qui sont directement individualisables à l'enfant, c'est-à-dire dont on peut identifier les enfants comme le destinataire direct. Ceux-ci englobent: l'alimentation, les vêtements, les produits d'hygiène [y compris l'équipement de la salle de bain spécifique aux enfants, p.ex. la table à langer], les frais de santé, les produits et services liés à l'éducation, les produits et activités de la vie sociale, les produits non partagés de la mobilité tels que le vélo et son équipement et l'équipement de repos.

Tous les efforts ont été faits pour considérer, pour le présent chapitre, toutes les politiques récentes en faveur des familles avec enfants. Notamment, la gratuité des repas de midi et d'une partie des frais de garde, entrée en vigueur en septembre 2022 et introduite par la loi du 29 juillet sur la gratuité de l'éducation non formelle et des repas de midi, a des conséquences sur les frais à supporter par les parents³⁰.

Le budget minimum des enfants tient compte des frais de la garde et des repas de cantine de la manière suivante:

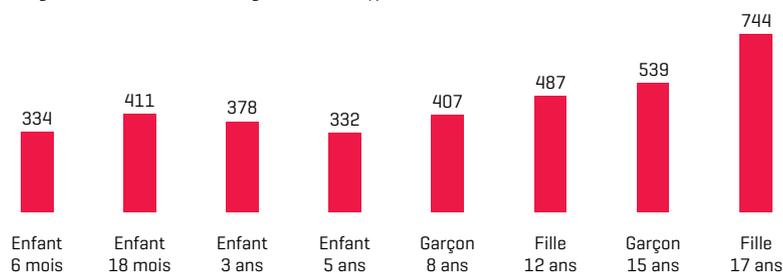
- Pour les enfants non scolarisés dans l'enseignement obligatoire [c'est-à-dire pour les cas types de 18 mois et 3 ans]: le budget minimum inclut un coût hebdomadaire pour la garde de 9.37 EUR. Ce coût a été déterminé sur base d'une moyenne pour les ménages dont le revenu est inférieur à deux fois le salaire social minimum [SSM], calculé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse [MENJE]. Il inclut également un coût hebdomadaire de 3.86 EUR pour les repas, également calculé par le MENJE pour les ménages dont le revenu est inférieur à deux fois le SSM. L'hypothèse est que les enfants non scolarisés passent 47 semaines par an en garde.
- Pour les enfants scolarisés dans l'enseignement fondamental [donc à partir de 4 ans]: à partir de septembre 2022, l'accueil des enfants de l'enseignement fondamental dans les maisons relais, foyers, etc. en dehors des heures d'école devient gratuit pendant les semaines d'école [36 par an], de même que les repas de midi. Pour les ménages qui ont un revenu inférieur à deux fois le SSM, les repas sont également gratuits pendant les vacances. Les heures de garde pendant les vacances scolaires sont soumises aux barèmes du chèque-service accueil. Autrement dit, les frais à payer pour les ménages ayant un faible revenu sont très bas. Le budget de référence inclut simplement un coût moyen hebdomadaire de 3.78 EUR [calcul fourni par le MENJE] pour la garde en maison relais pour 11 semaines par an [les semaines où les parents n'ont pas congé].
- Pour les enfants scolarisés dans l'enseignement supérieur et soumis à l'obligation scolaire: les frais pour les repas de midi ont été enlevés du budget direct de la fille de 12 ans et du garçon de 15 ans, étant donné que ces cas types tombent également sous la gratuité des repas de midi introduite par la loi du 29 juillet susmentionnée. Ils ne sont pas concernés par la garde en structure extrascolaire.
- Pour les enfants scolarisés dans l'enseignement supérieur et non soumis à l'obligation scolaire: des frais pour les repas de midi sont maintenus dans le budget direct pour le cas type de la fille de 17 ans, étant donné qu'elle ne tombe plus sous l'obligation scolaire et ne profite donc pas de la gratuité. Un budget de 5 EUR pour 5 jours est inclus pour un total de 36 semaines par an.

³⁰ Loi du 29 juillet 2022 portant modification de: 1° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse; 2° la loi modifiée du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022; <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/07/29/a445/jo>

Ce budget direct s'élève à 334 EUR pour un enfant de 6 mois et il atteint 744 EUR par mois pour une fille de 17 ans [→ Graphique 47].

Graphique 47 **Le budget direct des enfants croît tendanciellement avec leur âge**

Le budget direct en fonction de l'âge de l'enfant type, en EUR



Source: STATEC

À partir de l'âge de 8 ans, le budget des enfants monte linéairement. Pendant la petite enfance, il y a plus de variations entre les différents enfants types. Concrètement, le budget minimum des enfants de 18 mois et de 3 ans est plus élevé que celui de l'enfant de 5 ans. Plusieurs facteurs expliquent ce fait. Tout d'abord, l'enfant de 18 mois nécessite une série de produits spécifiques aux tout-petits enfants (couches, aliments pour bébé) qui plombent le budget et dont leurs aînés n'ont plus besoin (voir également Franziskus & Pirenne 2020 pour une explication détaillée)³¹. D'autre part, l'enfant de 5 ans tombe sous la scolarisation obligatoire, et dès lors, les repas de midi sont gratuits pour lui [→ également détails dans l'encadré 2]³². Une nette différence s'observe entre le budget minimum du garçon de 15 ans et celui de la fille de 17 ans (205 EUR de plus par mois), et cela principalement pour deux raisons. Premièrement, le budget minimum de l'adolescente de 17 ans inclut les frais pour passer le permis de conduire. Deuxièmement, dans l'hypothèse du budget de référence, l'adolescente de 17 ans est encore scolarisée, mais elle ne profite pas de la nouvelle mesure de la gratuité des repas pendant les semaines d'école, car cette mesure se limite pour l'instant aux enfants étant en âge d'obligation scolaire³³.

3.10.2.2 Le budget minimum des enfants placé dans le contexte de leurs familles

Le budget minimum d'un enfant pour sa famille ne se limite pas à ses besoins directs. En effet, les ménages avec enfants doivent supporter une série de coûts indirects auxquels les ménages sans enfants ne sont pas confrontés. À titre d'exemple, le fait d'avoir un ou des enfants entraîne le besoin d'un logement plus spacieux, des factures d'électricité et de chauffage plus élevées ou encore le besoin d'une voiture plus grande. Il est difficile d'attribuer un budget direct de ces besoins aux enfants, car il est complexe de mesurer quelle part leur revient exactement.

³¹ <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/economie-statistiques/2020/115-2020.html>

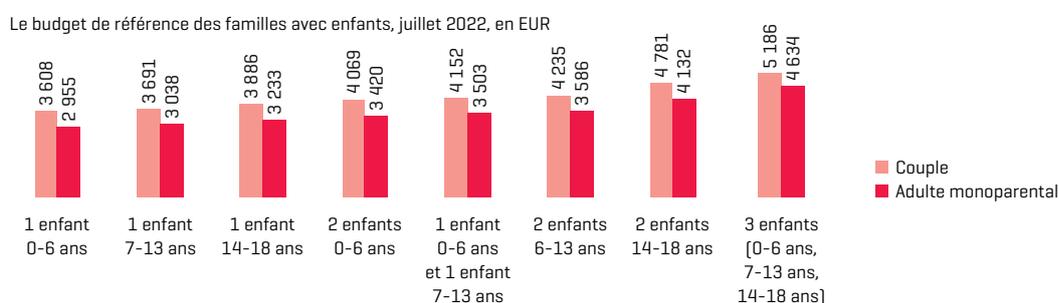
³² Dans nos publications précédentes (Franziskus & Pirenne 2020, Franziskus & Pirenne 2022), le coût des enfants était plus linéaire, notamment à cause du fait que les coûts pour la garde et les repas de midi n'étaient pas encore pris en charge par l'État. Ces résultats illustrent dès lors d'emblée la répercussion des décisions politiques sur le budget des enfants. Nous y revenons plus bas dans cette publication.

³³ Étant donné que le gouvernement a annoncé qu'il augmentera l'âge de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité, la gratuité des repas de cantine pendant les semaines d'école s'appliquera bientôt également à ce groupe d'âge. https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2022/02-fevrier/22-meisch-prolongation.html

Pour estimer la charge totale supplémentaire que représente un enfant pour sa famille, il est nécessaire de calculer le budget minimum complet du ménage et de le comparer avec celui des ménages sans enfants.

De tels budgets de référence ont été calculés pour des ménages avec des enfants de trois classes d'âge différentes: enfants de 0-6 ans, enfants de 7-13 ans et enfants de 14-18 ans³⁴. Les budgets sont présentés pour des couples et des adultes seuls avec un enfant, deux enfants et trois enfants [→ Graphique 48]. Les budgets de référence des couples avec enfants vont de 3 608 EUR par mois pour un couple avec un enfant de 0-6 ans jusqu'à 5 186 EUR pour un couple avec trois enfants. Le budget de référence des familles monoparentales s'étend de 2 955 EUR par mois [un enfant de 0-6 ans] à 4 634 EUR par mois [trois enfants].

Graphique 48 **Le montant du budget de référence grimpe avec le nombre d'enfants dans le ménage**



Source: STATEC

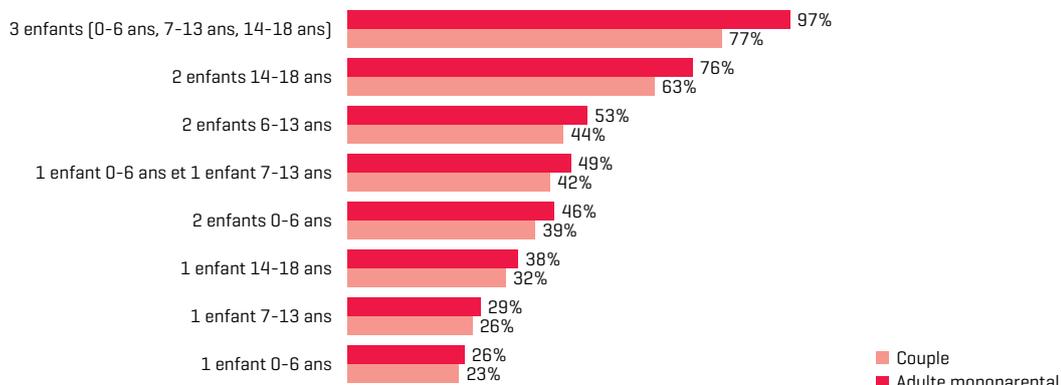
Pour connaître le budget supplémentaire induit par la présence d'enfants, le budget de référence des ménages avec enfants est comparé à celui des ménages sans enfants. En juillet 2022, le budget minimum d'un couple sans enfants s'élève à 2 933 EUR par mois et celui d'un adulte seul à 2 350 EUR par mois.

Le budget supplémentaire que doivent prévoir les ménages avec un/des enfant(s) par rapport à un ménage sans enfants varie dès lors entre +23% et +77% dans le cas des couples et entre +26% et +97% dans le cas des ménages monoparentaux [→ Graphique 49].

³⁴ Les budgets de référence utilisés pour cette analyse sont donc une version synthétique de ceux publiés habituellement par le STATEC, ces derniers étant plus détaillés sur les caractéristiques de leurs membres. Le budget de référence total des ménages prend dès lors en compte tous les besoins des parents, les besoins directs des enfants présentés ci-dessus et les besoins communs au ménage. Les besoins des enfants sont introduits sur base des moyennes pour les trois classes d'âge. Ceci présente par ailleurs l'avantage que les classes d'âge des 7-13 ans et des 14-18 ans prennent en compte un garçon et une fille.

La présence d'enfants dans le ménage implique toujours un surplus budgétaire

Rapport entre les budgets de référence des ménages avec enfants et les budgets de référence des ménages sans enfants



Source: STATEC

Le budget supplémentaire nécessaire augmente d'un côté avec l'âge des enfants et de l'autre avec le nombre d'enfants présents dans le ménage.

3.10.3 Le budget de référence direct des enfants face aux prestations directes en faveur des enfants

Après avoir brossé un tableau général du budget de référence des enfants, cette partie analyse la manière dont les aides directes en faveur des enfants couvrent leur budget minimum. Au Luxembourg, il existe trois allocations "directes" [c'est-à-dire qu'elles sont directement versées aux ménages], à savoir:

- l'allocation familiale ("Kannergeld");
- l'allocation de rentrée scolaire;
- l'allocation de naissance.

Les différents types d'allocations directes pour enfants

L'allocation familiale est versée mensuellement aux ménages. En juillet 2022, le montant de l'allocation familiale est de 271.66 EUR par mois pour les enfants de 0 à 6 ans. Ce montant est majoré de 20.53 EUR pour les enfants de 7 à 11 ans et de 51.25 EUR pour les enfants âgés de 12 ans et plus.

L'allocation de rentrée scolaire est versée annuellement aux ménages qui reçoivent également l'allocation familiale pour les enfants âgés de 6 ans et plus. Elle représente un montant de 115 EUR par an pour les enfants de 6 à 11 ans et de 235 EUR pour les enfants de 12 ans et plus.

Enfin, l'allocation de naissance est une allocation qui accompagne la femme pendant sa grossesse et l'enfant jusqu'à l'âge de deux ans. Elle est versée en trois tranches de 580.03 EUR chacune. Une tranche est directement versée après la naissance de l'enfant, une tranche est versée six semaines après la naissance de l'enfant et une tranche après le deuxième anniversaire de l'enfant. Le ménage doit faire la demande pour obtenir cette allocation. Pendant la grossesse, la femme doit obligatoirement suivre une série de consultations médicales. Après l'accouchement, elle doit faire un examen gynécologique de contrôle après six semaines. Pour la troisième tranche, le ménage doit prouver que l'enfant a été suivi de manière régulière par un pédiatre³⁵.

Pour pouvoir comparer l'ensemble des allocations directes au coût direct des enfants tel que déterminé par les budgets de référence, l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation de naissance sont mensualisées – le Kannergeld étant déjà une aide mensuelle. L'allocation de rentrée scolaire est étalée sur une année (donc 12 mois). L'allocation de naissance, quant à elle, est répartie sur 36 mois hypothétiques, soit trois ans, puisque les ménages reçoivent la troisième tranche après le deuxième anniversaire de l'enfant [→ Tableau 11].

Tableau 11 **Les allocations directes et comment elles sont prises en compte pour le présent calcul**³⁶

Type d'allocation	Enfant concerné	Montant unique, en EUR	Nombre de mois	Montant/mois, en EUR
Allocation familiale	enfant 0-6 ans	285.4	1	285.4
	enfant 7-11 ans	293.2	1	293.2
	enfant 12-18 ans	325.5	1	325.5
Allocation de rentrée scolaire	enfant 0-5 ans	0.0	12	0.0
	enfant 6-11 ans	115.0	12	9.6
	enfant 12-18 ans	235.0	12	19.6
Allocation de naissance	enfant 0-3 ans	1 740.0	36	48.3
	enfant 4-6 ans	0.0	0	0.0
	enfant 7-11 ans	0.0	0	0.0
	enfant 12-18 ans	0.0	0	0.0

Source: STATEC

³⁵ <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/famille/parents/allocation-naissance/allocation-naissance.html>

³⁶ Les montants sont présentés de manière arrondie dans le tableau.

Ensuite, les différentes aides sont additionnées pour chaque enfant type [→ [Tableau 12](#)]. Puisque l'allocation de naissance est une aide élevée qui est, dans notre hypothèse, amortie sur 3 ans, les enfants âgés de 0 à 3 ans inclus dans l'analyse disposent de montants plus élevés que les enfants de 5 à 11 ans [333.7 EUR contre 285.4 EUR et 302.8 EUR respectivement].

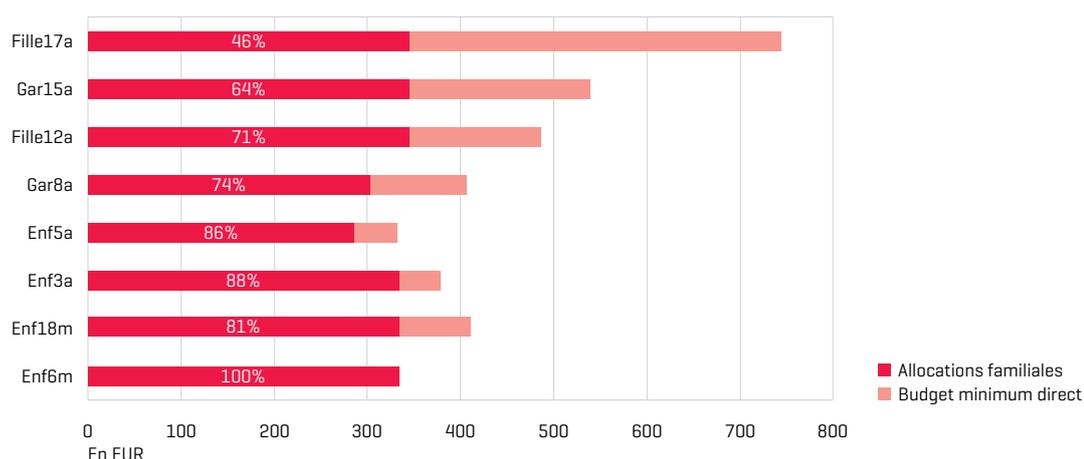
Tableau 12 **Calcul des allocations directes mensuelles attribuées aux différents cas types**

	Allocation familiale, en EUR	Allocation de rentrée scolaire, en EUR	Allocation de naissance, en EUR	Total, en EUR
Enfant 6 mois	285.4	0.0	48.3	333.7
Enfant 18 mois	285.4	0.0	48.3	333.7
Enfant 3 ans	285.4	0.0	48.3	333.7
Enfant 5 ans	285.4	0.0	0.0	285.4
Garçon 8 ans	293.2	9.6	0.0	302.8
Fille 12 ans	325.5	19.6	0.0	345.1
Garçon 15 ans	325.5	19.6	0.0	345.1
Fille 17 ans	325.5	19.6	0.0	345.1

Source: STATEC

Les allocations familiales financent de manière inégale les budgets minimums directs des enfants selon leur âge [→ [Graphique 50](#)]. Pendant la petite enfance, les allocations directes couvrent de manière très généreuse les besoins minimums, avec même une couverture de 100% pour un enfant de 6 mois. Entre 8 et 14 ans, les allocations directes couvrent encore presque $\frac{3}{4}$ du budget direct. C'est dans l'adolescence avancée que l'écart entre le budget minimum et les allocations directes se creuse.

Graphique 50 **Les allocations directes couvrent entre 100% et 46% du budget minimum des enfants**

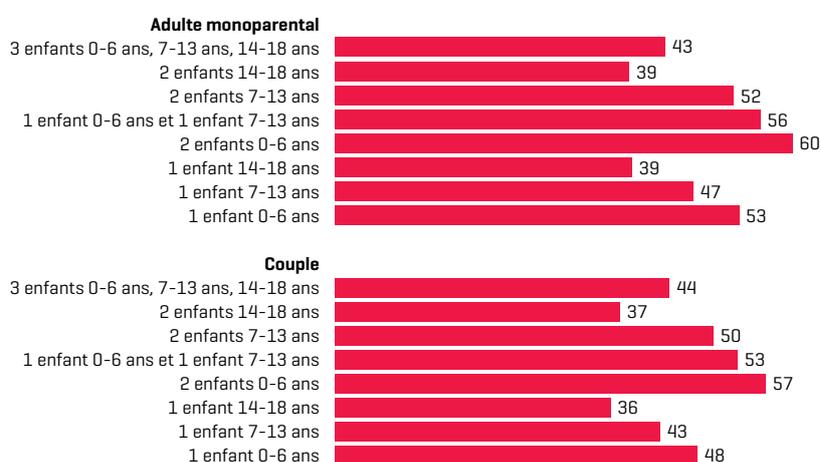


Source: STATEC

Or, comme il a été souligné plus haut, le budget direct des enfants ne contient pas tous les besoins supplémentaires des ménages avec enfants. Le **graphique 51** illustre comment les allocations directes couvrent le surplus total auquel font face les ménages avec enfants par rapport aux ménages sans enfants. Pour l'adulte monoparental, ce surplus en budget est couvert à hauteur de 60% [adulte avec deux enfants de 0-6 ans] à 39% [adulte avec un ou deux enfants 14-18 ans]. Pour les couples avec enfants, les ordres de grandeur sont similaires et varient entre 57% et 36%. Les résultats selon l'âge, confirment aussi le constat que les allocations directes couvrent moins bien les besoins supplémentaires engendrés par la présence d'adolescents dans le ménage. Cependant, lorsque le ménage comprend deux enfants, les allocations directes couvrent un peu mieux le surcoût, en raison des économies d'échelle.

Graphique 51 Les allocations directes couvrent 60% à 36% du surplus de budget induit par la présence d'enfants

Rapport entre les budgets de référence complets des ménages avec enfants et les allocations directes en lien avec les enfants perçues, en %



Source: STATEC

3.10.4 Le budget de référence face à l'ensemble des transferts sociaux

Si les analyses précédentes mettent en lumière que les allocations familiales directes couvrent une partie des besoins des enfants, elles donnent une image incomplète des aides sociales en direction des familles dont l'État luxembourgeois s'est doté pour soutenir les familles avec enfants [ayant un faible revenu]. Pour illustrer l'étendue de ces aides, les paragraphes suivants comparent les budgets de référence des ménages avec enfants à d'autres dispositifs, comme le REVIS, le salaire social minimum, l'allocation de vie chère et les avantages fiscaux.

3.10.4.1 Le budget minimum des ménages avec enfants face au revenu d'inclusion sociale (REVIS)

Le revenu d'inclusion sociale (REVIS) est une forme de revenu minimum que peuvent demander les ménages qui, soit n'ont pas d'autre revenu, soit ont un revenu insuffisant³⁷.

³⁷ Pour une description détaillée du fonctionnement du REVIS, consulter: <https://revis.public.lu/fr.html>.

Depuis sa réforme de 2018, le REVIS prend en compte la situation particulière des familles avec enfants, en introduisant des montants forfaitaires de base pour les adultes et les enfants. Chaque ménage ayant un ou plusieurs enfants obtient une majoration pour les frais communs du ménage, et les ménages monoparentaux reçoivent une majoration supplémentaire par enfant. Pour comparer le REVIS augmenté de l'ensemble des transferts sociaux aux budgets de référence, le revenu mensuel a été calculé pour plusieurs ménages types avec des caractéristiques spécifiques [→ Encadré].

Encadré méthodologique

Un revenu net augmenté des transferts sociaux est établi pour différents types de ménages et l'hypothèse est faite que les ménages n'ont pas de revenu primaire issu d'un travail ou du capital.

Tableau 13 **Typologie des ménages de l'étude de cas**

Type de ménage	Taux d'activation ³⁸
Couple avec deux enfants 0-6 ans	Les deux parents activés à 50% Les deux parents activés à 75%
Couple avec deux enfants [0-6 ans et 7-13 ans]	Les deux parents activés à 50% Les deux parents activés à 75%
Couple avec trois enfants [0-6 ans, 7-13 ans et 14-18 ans]	Les deux parents activés à 50% Les deux parents activés à 75% Pas d'activation du tout
Adulte seul avec deux enfants [0-6 ans]	Parent activé à 50% Parent activé à 75%
Adulte seul avec deux enfants [0-6 ans et 7-13 ans]	Parent activé à 50% Parent activé à 75%
Adulte seul avec trois enfants [0-6 ans, 7-13 ans et 14-18 ans]	Parent activé à 50% Parent activé à 75% Pas d'activation du tout

Source: STATEC

Le revenu net du ménage est calculé en additionnant l'allocation du REVIS (allocation d'activation et d'inclusion) et en soustrayant les cotisations sociales et les impôts. À ce revenu REVIS sont ajoutés les autres aides et avantages fiscaux auxquels les ménages ont théoriquement droit³⁹, à savoir:

- Allocation de vie chère et prime énergie;
- Allocations familiales;
- Crédit d'impôt pour salariés (CIS);
- Crédit d'impôt monoparental (CIM);
- Crédit d'impôt salaire social minimum (CISSM);
- Subvention de loyer;
- "Équivalent" crédit d'impôt énergie (ECI)⁴⁰.

³⁸ <https://revis.public.lu/fr/revis/procedures/mesures-stabilisation-activation.html>

³⁹ Cela suppose que les ménages types connaissent toutes les aides auxquelles ils ont droit et qu'ils y recourent, ce qui n'est souvent pas le cas en réalité.

⁴⁰ https://www.securex.lu/sites/default/files/2022-05/Nouveau_cr%C3%A9dit_dimp%C3%B4t_%C3%A9nergie.pdf

Le tableau suivant montre un exemple de calcul du REVIS augmenté de ces autres transferts sociaux.

Tableau 14 **Exemple du calcul du revenu mensuel net avec transferts sociaux pour un couple avec deux enfants 0-6 ans en fonction du taux d'activation**

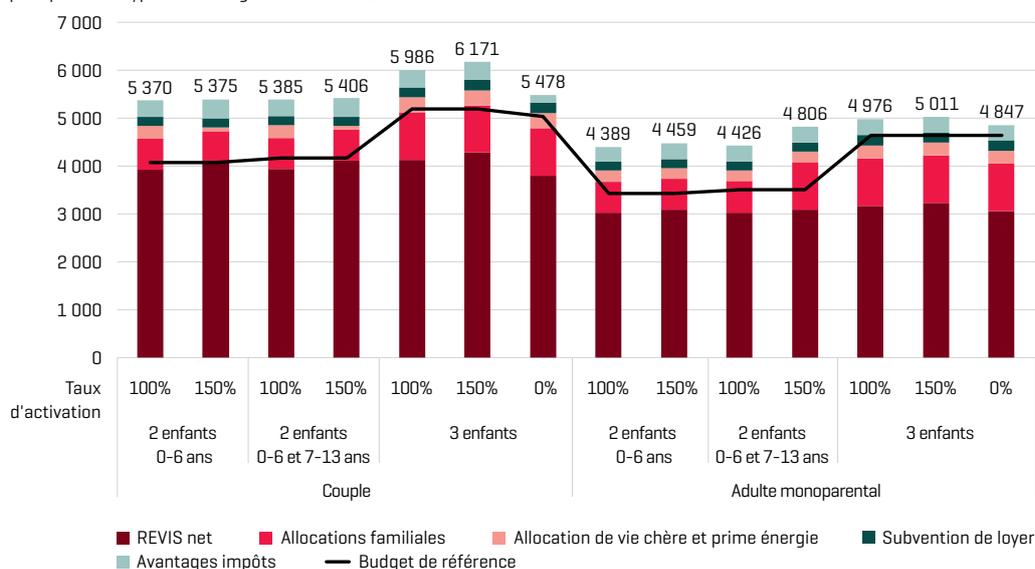
	Adulte 1	Adulte 2	Adulte 1	Adulte 2
Taux d'activation	50%	50%	75%	75%
Revenu REVIS:				
Allocation d'activation	1 157	1 157	1 735	1 735
Allocation d'inclusion théorique	3 872		3 872	
Immunisation de l'allocation d'activation [25%]	289	289	434	434
Détermination du montant à prendre en compte pour l'allocation d'inclusion	1 735		2 603	
Montant de l'allocation d'inclusion brute	2 137		1 270	
Cotisations sociales sur l'allocation d'activation:				
Maladie soins [2,8%]	-32	-32	-49	-49
Maladie espèces [0,25%]	-3	-3	-4	-4
Pension [8%]	-93	-93	-139	-139
Dépendance [1,4%]	-8	-8	-16	-16
Cotisations sociales sur l'allocation d'inclusion:				
Maladie soins [2,8%]	-60		-36	
Dépendance [1,4%]	-14		-2	
Montant soumis à l'impôt	43 080		45 307	
Impôt dû [calculé sur le site de l'ADC, année 2022]	-189		-218	
Transferts sociaux:				
Allocations familiales	643		643	
Allocation de vie chère [AVC]	241		58	
Prime énergie	29.17		29.17	
Subvention de loyer	187		187	
Avantages impôts:				
Crédit d'impôt pour salarié [CIS]	58	58	58	58
Crédit d'impôt monoparental [CIM]	0	0	0	0
Crédit d'impôt salaire social minimum	35	35	53	53
Equivalent crédit impôt énergie [ECI]	84	84	84	84
Revenu mensuel net	5 370		5 375	

Source: STATEC.

Le revenu mensuel net augmenté de l'ensemble des transferts sociaux est comparé au budget de référence des ménages avec enfants. Cette analyse met en évidence que, sous condition que toutes les aides sociales soient touchées, le total REVIS avec les transferts sociaux est supérieur au budget minimum pour tous les cas de figure calculés, même pour les familles dans lesquelles les parents ne sont pas activés (→ [Graphique 52](#)). Autrement dit, le REVIS, combiné avec toutes les autres aides sociales, permet aux ménages avec enfants de subvenir à leurs besoins de base.

Graphique 52 Le REVIS augmenté des transferts sociaux couvre les budgets de référence de tous les types de ménages avec enfants

Montants mensuels du REVIS, des transferts sociaux et des budgets de référence pour plusieurs types de ménages avec enfants, en EUR



Note de lecture: pour un couple avec deux enfants de 0-6 ans et activé à 100% [c'est-à-dire que les deux parents sont activés à 50%], le revenu disponible s'élève à 5 370 EUR, ce qui suffit à couvrir leur budget de référence. Les pourcentages se réfèrent au taux d'activation pour le couple dans son ensemble.

Source: STATEC

Par contre, il existe des écarts entre les différents types de ménages en termes de ce que l'on pourrait qualifier de "surplus" du REVIS augmenté des transferts sociaux par rapport au budget de référence. En effet, certains types de ménages peuvent se prévaloir d'un surplus assez confortable, alors que pour d'autres, le revenu du REVIS avec transferts sociaux et le budget de référence sont très proches. Par exemple, les couples avec enfants âgés entre 0 et 6 ans ou l'adulte seul avec deux enfants de 0-6 ans possèdent un surplus plus conséquent. Par contre, le REVIS avec transferts sociaux est beaucoup plus proche du budget de référence pour les couples et les adultes seuls avec 3 enfants: leur surplus ne représente plus que de 4% à 15% selon le taux d'activation et le type de ménage. La même remarque vaut pour les familles monoparentales avec trois enfants. Cela pourrait indiquer que les familles nombreuses sont plus exposées au risque de précarité. Lorsque les adultes ne sont pas du tout activés, les minima sociaux atteignent tout juste le niveau du budget minimum. Cela signifie donc que les ménages arrivent encore à satisfaire tous leurs besoins de base, mais se retrouvent dans une situation plus précaire que les ménages activés.

Autre constat qui peut être fait sur base de ces résultats: en comparaison avec les couples, les ménages monoparentaux doivent payer beaucoup plus d'impôts. Par exemple, un couple avec trois enfants ayant un revenu annuel de 41 500 EUR doit payer environ 2 050 EUR d'impôts par an. L'adulte monoparental avec trois enfants et un revenu annuel similaire doit payer 5 398 EUR d'impôts par an, soit plus du double.

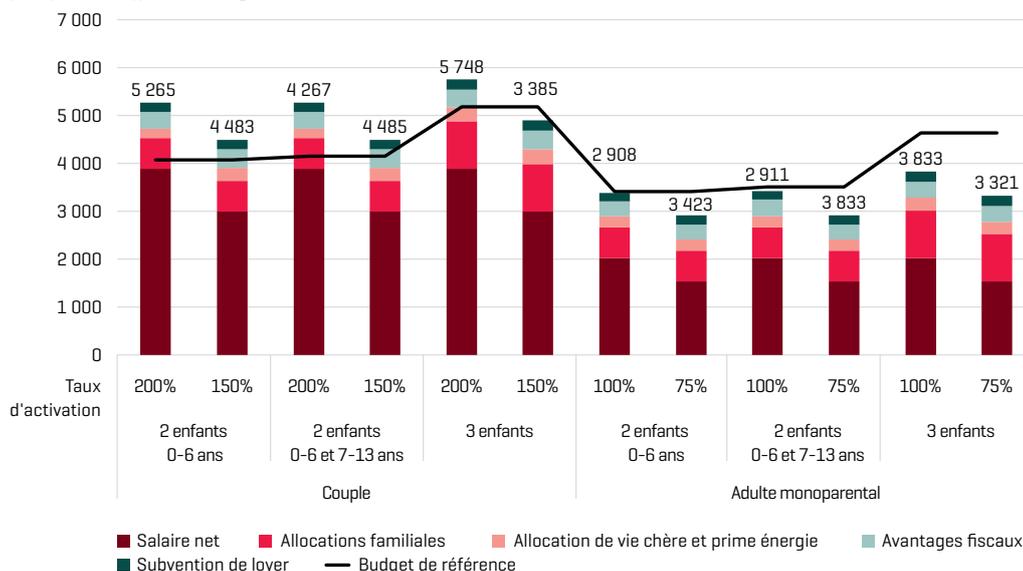
Finalement, il convient d'attirer l'attention sur le fait que le budget de référence calculé par le STATEC prend comme hypothèse que le loyer payé par le ménage est un loyer en cours (donc que le ménage n'est pas actuellement à la recherche). Or, étant donné qu'il existe une pénurie de logements au Luxembourg, cette hypothèse peut être éloignée de la réalité vécue par certaines familles.

3.10.4.2 Le budget minimum face au salaire social minimum (SSM)

Le même exercice de comparaison peut être fait avec le budget de référence et le salaire social minimum (SSM). Pour ce faire, les mêmes types de familles ont été retenus. Par contre, un temps de travail hypothétique est attribué aux adultes (pour les couples: les deux parents travaillent soit à temps plein chacun, soit un adulte travaille à mi-temps; pour l'adulte monoparental: soit il travaille à temps plein, soit il travaille à 75%). Le revenu mensuel net de ces types de familles inclut un salaire au niveau du salaire social minimum non qualifié, les allocations familiales, la subvention de loyer ainsi que les avantages fiscaux évoqués dans la partie précédente desquelles sont soustraits les cotisations sociales et les impôts sur le revenu. Ce revenu calculé n'inclut pas l'allocation d'inclusion du REVIS.

Graphique 53 **Sans l'allocation d'inclusion, les familles nombreuses et les ménages monoparentaux peinent à atteindre le niveau du budget de référence**

Montants mensuels du SSM, des transferts sociaux et des budgets de référence pour plusieurs types de ménages avec enfants, en EUR



Note de lecture: pour un couple avec deux enfants de 0-6 ans travaillant à 200% (c'est-à-dire que les deux parents travaillent à temps plein), le revenu disponible s'élève à 5 265 EUR, ce qui suffit à couvrir leur budget de référence. Les pourcentages se réfèrent au taux d'occupation pour le couple dans son ensemble.

Source: STATEC

Sous les hypothèses formulées ci-dessus, tous les ménages n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins de base déterminés par le budget de référence (→ Graphique 53). En effet, si le revenu ainsi calculé permet aux couples avec deux enfants de subvenir aux besoins minimums du budget de référence de manière assez confortable, tel n'est pas le cas pour le couple avec trois enfants ni pour l'ensemble des ménages monoparentaux.

L'écart entre le budget de référence et les minima sociaux se creuse le plus drastiquement pour l'adulte seul avec trois enfants. À ce ménage, il faudrait 1 313 EUR de plus pour atteindre le niveau du budget de référence.

Autrement dit, les deux analyses précédentes soulignent l'importance de l'allocation d'inclusion dans le système des transferts sociaux du Luxembourg. En effet, cette dernière peut fonctionner comme un véritable filet de sécurité social pour les ménages avec enfants qui travaillent pour un salaire à hauteur du salaire social minimum et qui n'arrivent pas à avoir un revenu satisfaisant pour atteindre un niveau de vie adéquat en raison notamment de la présence des enfants.

3.10.5 Éléments de conclusion: Les familles sont soutenues pas des aides directes, mais le risque que les écarts se creusent persiste

Les analyses précédentes ont proposé une présentation des besoins minima de l'enfant et la manière dont les allocations directes d'un côté et l'ensemble des transferts sociaux de l'autre permettent de couvrir ces besoins. Plusieurs conclusions peuvent être tirées.

Premièrement, les besoins minimums des enfants sont différents selon la méthode qu'on retient pour les présenter. Le budget direct représente les besoins individualisables à l'enfant, donc les produits et services dont profite directement l'enfant. Par contre, le budget de référence total du ménage fait apparaître un budget plus élevé de l'enfant, puisqu'il inclut une série de biens et services qui sont partagés à l'échelle de la famille.

Deuxièmement, l'analyse a montré que les allocations directes en lien avec l'enfance couvrent le budget direct des enfants de manière inégale. Pour la petite enfance, les allocations familiales couvrent $\frac{3}{4}$ des besoins. À l'inverse, un écart grandissant se creuse entre le budget direct des adolescents et les transferts directs. En dépit de la majoration exercée sur les montants à partir de 12 ans, les besoins des jeunes de 17 ans excèdent les allocations de moitié.

Troisièmement, rapporté à l'ensemble du budget supplémentaire que supporte une famille avec enfants par rapport à celle sans enfants, les allocations familiales ne couvrent plus qu'entre 60% et 36% du budget de l'enfant, selon la constellation familiale, l'âge et le nombre d'enfants.

Quatrièmement, en prenant l'ensemble des transferts sociaux actuellement en vigueur – c'est-à-dire le REVIS combiné à l'allocation de vie chère, la prime énergie, la subvention loyer, les avantages fiscaux et les allocations familiales – les ménages avec enfants arrivent à atteindre le niveau du budget de référence. Sous l'hypothèse que les ménages recourent effectivement à toutes ces aides, les besoins minimums de leurs enfants sont donc couverts par les transferts sociaux. Par contre, si ces ménages disposent d'un salaire à hauteur du salaire social minimum non qualifié sans l'allocation d'inclusion, leur revenu ne suffit pas à avoir un niveau de vie adéquat. De même, la situation de location pourrait faire basculer cet équilibre, comme il a été évoqué dans l'analyse.

Ces résultats pointent l'importance de faire en sorte que les ménages avec enfants, et surtout ceux qui se trouvent dans une situation vulnérable, recourent effectivement à l'ensemble des dispositifs existants.

Pour finir, il convient d'attirer l'attention sur le fait qu'il existe d'autres aides en direction des enfants qui allègent les coûts à supporter par les parents, mais celles-ci n'ont pu être prises en compte dans la présente analyse. Il s'agit des transferts "en nature": plutôt que de verser une aide monétaire aux parents, différents coûts sont directement pris en charge par l'État. C'est pourquoi ils ne figurent pas dans le budget de référence: ce dernier ne comptabilise que les dépenses à réaliser par les ménages. De la sorte, le budget de référence néglige une série de frais pris en charge par l'État. Les transferts en nature en lien avec les politiques familiales concernent trois aspects: la gratuité des transports publics, la gratuité des livres scolaires pour les lycéens⁴¹ et les frais de garde et de cantine déjà évoqués au début de ce chapitre. Par exemple, lors de la mise au point du premier budget de référence en 2016, les transports en commun et les manuels scolaires étaient encore payants. Par rapport à 2016, ces deux mesures politiques représentent un allègement du budget de référence d'environ 50 EUR par mois pour les enfants âgés de 12 ans et plus.

L'impact le plus conséquent sur le budget des familles est certainement obtenu par le système des chèques-service accueil (CSA) qui aide les parents à payer les frais pour la garde de leurs enfants, à la fois pour les enfants non scolarisés (0-4 ans) et pour les enfants scolarisés dans l'enseignement fondamental. Dans Franziskus & Pirenne (2020), le STATEC avait montré qu'un ménage avec un enfant de trois ans fréquentant un lieu de garde et avec un revenu à hauteur du budget de référence devrait dépenser 1 320 EUR supplémentaires pour couvrir le coût de la garde si le système du CSA n'était pas en place⁴². Étant donné que les repas scolaires et l'éducation non formelle sont devenus gratuits à partir de septembre 2022, l'importance de cette aide aux familles gagne encore en ampleur.

.....
⁴¹ <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/enseignement-formation/enseignement-postprimaire/aides-postprimaire/mybooks.html>

⁴² Dans le Rapport travail et cohésion sociale de 2018, le STATEC avait montré que le chèque-service accueil réduit effectivement le risque de pauvreté d'environ 2 points de pourcent.